

CAS - 109 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

Julie Bruyère
Responsable de service de garde
En milieu familiale
C.P.E. La Fourmière

Mémoire
Sur le projet de loi 124
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Présenté à
Assemblée National

24 novembre 05

jeudi 24 novembre 2005

ENVOI SPÉCIAL

Objet :
Mémoire sur le
projet de loi 124

Mesdames, Messieurs,

D'abord je me présente, Julie Bruyère, responsable d'un service de garde en milieu familial depuis 1 an et j'ai été assistante d'un service de garde reconnu pour neuf enfants, durant presque trois ans dans la région de Mont-Laurier. Suite à l'annonce du projet de loi 124, fait par la ministre Thériault, je me dois de vous émettre mon opinion ainsi que mes recommandations. Je suis en désaccord avec l'ensemble du projet de loi 124. Après étude de certains articles de loi proposé par la ministre, je suis vraiment inquiète des valeurs véhiculées dans ce projet de loi.

Tout d'abord, nous formons un réseau québécois reconnu internationalement pour l'unicité de son modèle ainsi que la qualité de nos services offerts aux enfants et à leurs parents. Pourquoi changer une formule gagnante ? Je suis consciente que ce réseau peut être amélioré et que certains changements doivent y être apportés pour le consolider et en assurer sa pérennité. Je crois qu'il y a plusieurs autres moyens que de remplacer ce qui a été si bien mener.

- Démantèlement ; nos c.p.e. on y tiens, leurs appuis, leurs collaboration, nos agents de soutiens pédagogique sont essentiels dans la qualité de nos services offerts. La possibilité de fusionner nos c.p.e. dans la même municipalité pourrais être envisagé considérant la meilleur gestion...
- Plus de place pour les parents et les rsg dans les conseils administratifs. Maintenir notre place à nous r.s.g. et parents dans les conseils administratifs...
- Le droit des enquêtes élargies. Respecter nos droits de la personne...
- Consultation auprès de nous r.s.g. et de nos c.p.e. nous consulté de façon concrète par le biais de nos c.p.e. sur tous les changements qui nous touche directement et tenir compte de notre vision de consolidation en considérant la qualité de nos services...
- L'augmentation des tarifs au frais de parents ; Maintiens des tarifs à 7\$ pour les parents, augmenter les places, émettre des nouveaux permis de soir et de fin de semaine augmenter les subventions selon les services offerts et l'âge des enfants...
- Plusieurs autres articles et règlements ; Doivent être modifiés après consultation des gens qui fournissent des services de garde éducatif à l'enfance.

Référence : Réglementation ; (104-6-8- 10-26-27-28)

Et articles suivants ; (art.38-39-40-42-43-50-53-71-101...)

Je vous prie de croire, Mesdames Messieurs, à mes intentions les meilleurs et veuillez agréer mes salutations distinguées.



Julie Bruyère
R.S.G. en milieu familiale
c.p.e. La Fourmière de Mt-Laurier

CAS - 110 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

MÉMOIRE - PROJET DE LOI #124

PRÉSENTATION

Je m'appelle Suzanne Bolduc, je suis directrice du volet familial du CPE La Fourmillière qui compte 310 places, soit 250 en milieu familial. Voici mon cheminement: J'ai fait mes études en technique d'éducation en service de garde et en 1990, j'ai pris la décision d'opérer un service de garde en milieu familial dans ma petite municipalité de 650 habitants car je savais qu'il y avait un besoin de garde et ce, en sachant qu'aucune agence de service de garde en milieu familial ne desservait mon territoire... Pendant ces années, je me suis battue à me faire reconnaître comme une éducatrice et non comme une GARDIENNE car j'offrais un service de garde de qualité et ce, en offrant un programme éducatif adapté et en assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants que je recevais. En 1991, une agence de service de garde voit le jour et je fais toutes les démarches pour être reconnue à titre de Responsable de Service de Garde (RSG) car je veux être soutenue, reconnue à ma juste valeur en tant qu'éducatrice et recevoir du soutien... Finalement, j'ai été reconnue à titre de RSG, soit la première par mon agence et j'ai opéré mon service de garde pendant 3 ans.

En 1993, je ferme mon service de garde et je deviens directrice de l'agence de service de garde... ayant été une RSG, je connais bien les besoins des RSG. Nous avons mis en place une ludothèque, embauché d'une conseillère pédagogique, offert des formations de perfectionnement, des activités spéciales pour les enfants et des activités sociales pour les RSG afin de briser l'isolement. En 1997, la politique familiale fait son entrée, on devient des Centres de la Petite Enfance (CPE). Notre première priorité a été de créer de nouvelles places en milieu familial, afin de couvrir le plus de municipalités sur notre grande MRC d'Antoine-Labelle, ainsi nous avons offert 250 places en milieu familial avant même d'ouvrir notre installation. En 2002, nous avons ouvert l'installation qui reçoit 60 enfants. Je suis fière de nos réalisations, je suis fière d'appartenir à l'équipe du CPE La Fourmillière, je suis fière de nos RSG et je tiens à notre réseau actuel.

1. Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

Le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial a été créé en 1997, il a pour mandat de coordonner les services de garde en milieu familial dans la MRC d'Antoine-Labelle. Le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est composé de personnes qui ont une expérience en service de garde et qui sont responsables de la gestion de la personne en charge de la reconnaissance des RSG.

Présentement notre CPE opère sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle donc nous offrons nos services de garde dans 7 municipalités ce qui représente 40 RSG pour un permis de 250 places. La plupart de nos services de garde sont en milieu

ruraux donc un vaste territoire à parcourir. Nous offrons des services à proximité pour nos RSG...qu'advient-il de cette proximité si le bureau coordonnateur se trouve à 1 heure ou plus de route quand actuellement, nous sommes à une vingtaine de minutes....vont-elles continuer à opérer un service de garde? Et qui en paiera le prix?

Actuellement notre équipe de travail se compose d'une gestionnaire, d'une directrice du volet familial, de deux (2) conseillères pédagogiques, d'une commis-comptable et d'une secrétaire. Nous avons une équipe de travail exceptionnel, des employées compétentes, à l'écoute des besoins afin d'offrir des services éducatifs de qualité. Il est irréaliste de penser que seules des personnes responsable de la gestion et une autre en charge de la reconnaissance pourront effectuer toutes les tâches d'un bureau coordonnateur quand celui-ci pourrait avoir une centaine (100) de RSG....c'est le double de ce que l'on a présentement chez nous.

Voici mes tâches (responsabilités) à titre de directrice du volet familial:

- Faire la reconnaissance de personne à titre de RSG dont le processus demande un délai d'un mois, donc lors d'un départ, les démarches sont enclenchées pour reconnaître d'autres personnes à titre de RSG;
- Effectuer trois (3) visites de contrôle & surveillance dans les 40 services de garde donc 120 visites par année (prend la moitié de l'année dans mon agenda) mise à part si je dois retourner vérifier, si la RSG a eu un manquement;
- Faire les évaluations annuelles des 40 RSG. Ses évaluations se font en dehors des heures de travail et en moyenne la rencontre est d'une durée de 2 heures donc c'est 80 heures de plus qui s'ajoute dans l'année, soit en moyenne 16 heures par mois, soit 2 jours de travail qui s'ajoute à mon horaire de travail habituel;
- Effectuer une inspection annuelle dans les 40 services de garde donc on ajoute 40 visites de plus;
- La RSG qui déménage ou qui effectue des changements à son milieu physique ou qu'il y a des changements affectant les conditions de reconnaissance, je dois effectuer une visite de vérification et/ou avoir un entrevue afin de m'assurer que le service de garde assure la sécurité et le bien-être des enfants. Jusqu'à ce jour - on ajoute, 16 visites de vérifications et/ou entrevues;
- Être disponible pour tout le soutien technique & professionnel soit sur rendez-vous ou par téléphone. Jusqu'à ce jour - 65 appels téléphoniques;
- Planifier en collaboration avec les conseillères pédagogiques la formation de perfectionnement aux RSG;

- Planifier le cours de premiers soins aux RSG;
- Toutes autres tâches connexes et l'imprévu....

J'arrive tout juste à effectuer toutes mes tâches (responsabilités) dans une année avec 40 RSG. Je ne pourrais offrir le soutien pédagogique si nous n'avions pas des conseillères pédagogiques donc il est impossible qu'une seule personne puisse faire le même travail que je fais actuellement avec le double de RSG.

Les bureaux coordonnateurs auront une immense gestion à faire soit créer tous les dossiers enfants (parents), de s'assurer que toutes les RSG auront les même documents administratifs pour leurs dossiers, devront-elles refaire leurs ententes de service, y aura-t-il des hausses de frais de garde pour les parents devons-nous remplir des demandes au sujet de leurs situations financières et familial.....est-ce réaliste?, un surplus de travail nous attend, aurons-nous la main d'oeuvre et les \$\$\$

Le rôle de la coordonnatrice du CPE sera de s'assurer que toutes les RSG ont les mêmes documents administratifs pour leurs dossiers et de transmettre sur demande les dossiers qu'il a construits aux RSG en vertu de la loi sur CPE ainsi que les services de garde et les règlements.

Une lourde tâche attend tous les bureaux coordonnateurs...quantité incroyable de boîtes à faire ou à recevoir. Pourrons-nous créer des liens significatifs avec les nouvelles RSG? Chaque CPE a ses propres valeurs, sa vision, sa mission qu'on le veut ou pas, ça va se refléter dans les bureaux coordonnateurs....Est-ce que les RSG sont prêtes à accepter une nouvelle façon de faire? Les dossiers des RSG contiennent des informations personnelles ne vient-on pas à l'encontre de la loi sur la protection des renseignements personnels? Nous avons créer des liens de confiance et un service personnalisé.....les RSG veulent continuer de travail avec les gens (employées) de leur CPE.

Aujourd'hui en 2005, la ministre veut revoir toute la façon de faire car elle met en doute notre réseau et ce, en une année seulement, quand nous avons mis plusieurs années pour développer notre réseau afin d'offrir des services diversifiés, de qualité ayant une mission éducative pour la petite enfance. Nous serons débordés par toute cette bureaucratie où sera la qualité....

Le service de garde des RSC est un service de garde qui ne s'adresse pas à tous les enfants, mais à ceux qui ont des besoins particuliers. Ce service est évalué en fonction de son efficacité à répondre aux besoins de ces enfants.

Il est irréaliste de penser qu'à l'intérieur d'une année que les bureaux coordonnateurs pourront évaluer toutes les RSC qui seront reconnues si, ceux-ci, coordonnent une centaine (100) de RSC et ce, en plus de créer tous les dossiers enfants (parents).....une immense gestion est à nos portes. Un surplus de travail nous attend, aurons-nous la main d'oeuvre et les \$\$\$

Sur quoi nous baserons-nous pour faire l'évaluation des RSC qui nous viendront de d'autres CPE. Un lien nous unit avec nos RSC et pour les nouvelles, ce lien sera à créer. Nous devons établir une relation de confiance, une collaboration conjointe...seront-elles ouvertes à tous ses changements étant donné, qu'elles viendront de d'autres CPE avec leurs visions, leurs façon de faire....

2. Service de Garde

Le service de garde des RSC est un service de garde qui ne s'adresse pas à tous les enfants, mais à ceux qui ont des besoins particuliers. Ce service est évalué en fonction de son efficacité à répondre aux besoins de ces enfants. Le service de garde des RSC est un service de garde qui ne s'adresse pas à tous les enfants, mais à ceux qui ont des besoins particuliers. Ce service est évalué en fonction de son efficacité à répondre aux besoins de ces enfants.

Le service de garde des RSC est un service de garde qui ne s'adresse pas à tous les enfants, mais à ceux qui ont des besoins particuliers. Ce service est évalué en fonction de son efficacité à répondre aux besoins de ces enfants.

Chez nous, dans notre CPE, nous avons travaillé avec entrain à l'application du programme éducatif (actuel) du MFE. Nous avons vulgariser ce programme en créant un document personnalisé à notre CPE et portant sur les 3 domaines d'application: Structuration des lieux, Structuration des activités et Intervention du personnel éducateur et afin de soutenir les RSC dans l'application de ce programme, deux (2) visites par année, dans les services de garde sont effectuées par nos conseillères pédagogiques. Jusqu'à ce jour, nos conseillères pédagogiques ont effectuées 61 visites de soutien pédagogique dans les services de garde et elles ont répondues à 117 appels de soutien.

Nous offrons aussi du soutien téléphonique et/ou du soutien directement dans les services de garde pour toutes les problématiques vécues, un soutien au niveau des outils pédagogique pour faciliter le travail des RSG, des recherches sur divers thèmes, de la distribution pertinente de documentset ce, afin d'offrir aux enfants, aux parents des services de garde éducatifs de qualité et pour les RSG, les soutenir et les reconnaître dans leur rôle d'éducatrice.

Où sera la place des parents? Le programme éducatif actuel reconnaît les parents comme les acteurs principaux dans l'éducation de leurs enfants. Ils connaissent bien leurs enfants et il sont les mieux placés pour seconder les RSG. Les RSG dans leurs démarches éducatives feront-elle une place aux parents? Nous savons très bien que la collaboration des parents est précieuse dans l'éducation de leurs enfants et ce, afin de créer une relation harmonieuse et de confiance entre toutes les parties (enfants, parents, RSG).

Les bureaux coordonnateurs pourront-ils offrir et répondre au soutien pédagogique, si ceux-ci, coordonnent une centaine (100) de services de garde en milieu familial, la qualité des services sera-t-elle toujours présente ou l'on misera sur la quantité des services? Aurons-nous des conseillères pédagogiques pour offrir ce soutien aux RSG? Les RSG seront-elles à proximité de leurs bureaux coordonnateurs afin de recevoir ce soutien dans des délais raisonnables...

En 15 ans d'existence, nous avons créé un soutien pédagogique personnalisé et nous avons créé des liens de confiance entre le CPE et les RSG...Allons- nous passer de services éducatifs diversifiés et centrés sur les besoins des enfants, à du gardiennage. Toutes ces années que nous avons pris pour construire et faire reconnaître le rôle des RSG à titre d'éducatrice sera détruit en un claquement de doigts....

La mission de notre CPE, une place de choix basée sur la qualité des services offerts aux enfants, aux parents, aux RSG que deviendra-t-elle?

3. Responsable de service de garde en milieu familial

Le principe de la reconnaissance pour une période de 3 ans est bien et souhaitable surtout si les bureaux coordonnent une centaine (100) de RSG mais à quel prix?

Présentement les RSG sont reconnues et évaluées à chaque année. Le principe de la reconnaissance pour une période de 3 ans est bien et souhaitable surtout si les bureaux coordonnent une centaine (100) de RSG mais à quel prix?

Quelles seront les conditions pour un renouvellement? Comment ferons-nous pour s'assurer que les RSG remplissent les conditions d'obtention d'une reconnaissance et comment évaluer la qualité de son service de garde?

À la lecture du projet de loi, c'est les RSG qui prévoient l'élaboration de leurs démarches éducatives, respecteront-elles le caractère éducatif? Quand le soutien pédagogique se fera sur demande. En quoi consisteront les mesures de surveillance, va-t-on diminuer le nombre de visite dans les services de garde? Les représentantes des bureaux coordonnateurs auront-ils un droit d'accès dans les services de garde afin d'être en mesure de bien évaluer les RSG.

N'oublions pas que la mission des CPE est d'offrir des services diversifiés, de qualité et ayant une mission éducative pour la petite enfance.

En terminant, nous avons travaillées d'arrache-pied pour nous développer. Nous sommes conscientes que certains changements doivent être apportés afin d'améliorer le réseau des CPE, on est maintenant à consolider et non à remettre en cause l'expertise des CPE.

CONCLUSION

Je ne crois pas au bien fait de ce projet de Loi, il y a des bonnes choses à mon avis, cependant je refuse le projet, et je souhaite qu'il y ait une consultation afin que nous, personne qui avons bâti le réseau puissions nous faire entendre et respecter.

Suzanne Bolduc, directrice du volet familial
CPE La Fourmière à Mont-Laurier

Jeudi le 17 novembre 2005